

COMMUNE DE SAINT-GENES-CHAMPESPE
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin,
le **Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENES-CHAMPESPE**, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain CHAUVET,
Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2026.

Présents : Alain CHAUVET, Philippe MECHIN, Amélie CHAPEL, Denis PAPON, Franck CHEVALLIER, Jacques MINET, Sarah MAURY, Marie VAISSAIRE, Anne CHAUVET, Gérard VESSERE et Corinne GATIGNOL.

Absents :.

Excusé :.

Procurations : .

Secrétaire de séance : Marie VAISSAIRE.

Le Procès-Verbal de la séance du 24 avril 2026 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Objet n° 1 : TRAVAUX DE MAINTENANCE EN FORET SECTIONALE DE L'ESCLAUZE LA MAREUGE CHAMPREDONDE.

Délibération n° DE_2026_068

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis qu'il a reçu de l'O.N.F. relatif à des travaux de maintenance en forêt sectionale de l'Esclauze La Mareuge Champredonde.

Ce devis comprend :

- Un entretien du parcellaire : mise en peinture (localisation : B.U).

Le montant de ce devis s'élève à la somme de 1 670,00 € H.T..

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, refuse ce devis et préconise que certains membres du Conseil Municipal effectuent les travaux mentionnés ci-dessus et charge le Maire d'en informer l'O.N.F..

Objet n° 2 : TRAVAUX DE MAINTENANCE EN FORET SECTIONALE DE CHARLUT ET COUSSONNOUX.

Délibération n° DE_2026_069

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis qu'il a reçu de l'O.N.F. relatif à des travaux de maintenance en forêt sectionale de Charlut et Coussonoux.

Ce devis comprend :

- Un entretien du parcellaire : mise en peinture (localisation : F.U).

Le montant de ce devis s'élève à la somme de 1 770,00 € H.T..

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, refuse ce devis et préconise que certains membres du Conseil Municipal effectuent les travaux mentionnés ci-dessus et charge le Maire d'en informer l'O.N.F..

Objet n° 3 : CONVENTION DE SERVITUDES ASD06 SUR PARCELLE CADASTREE SECTION ZT N° 10.

Délibération n° DE_2026_070

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un dossier envoyé par le Bureau d'Etudes « Atlantique Alpes Ingénierie » chargé par ENEDIS de l'étude relative à l'affaire ENEDIS n° RAC-AUV-25-003322 au lieu-dit La Champ de Saint-Genès-Champespe et concernant une convention de servitudes ASD06 pour une ligne électrique souterraine (400 Volts).

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer la convention de servitudes ASD06 pour une ligne électrique souterraine (400 Volts).

Objet n° 4 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZT N° 10.

Délibération n° DE_2026_071

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un dossier envoyé par le Bureau d'Etudes « Atlantique Alpes Ingénierie » chargé par ENEDIS de l'étude relative à l'affaire ENEDIS n° RAC-AUV-25-002209 au lieu-dit La Champ de Saint-Genès-Champespe et concernant une convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique, constitutive de droits réels.

Objet n° 5 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ARCO IRIS EVENTS POUR L'EVENEMENT « LA SANCY ARC-EN-CIEL BY LAURENT BROCHARD ».

Délibération n° DE_2026_072

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention émanant de l'Association Arco Iris Events pour l'évènement « La Sancy arc-en-ciel by Laurent BROCHARD » qui aura lieu le 12 et le 13 septembre 2026.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (0 pour, 11 contre et 0 abstention), décide de ne pas donner suite à cette demande vu que cette association impose un montant de 500 € en subvention au titre de l'année 2026.

Objet n° 6 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION AFM-TELETHON.

Délibération n° DE_2026_073

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la délégation départementale de l'Association AFM-Téléthon relatif à une demande de subvention 2026 afin que cette association puisse soutenir et accompagner la personne malade et sa famille par le biais de ses actions.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de donner une subvention d'un montant de 30,00 € et autorise le Maire à effectuer la dépense.

Objet n° 7 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FEMMES ELUES DU PUY-DE-DOME.

Délibération n° DE_2026_074

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Madame la Présidente par Intérim de l'association Femmes élues du Puy-de-Dôme relatif à une demande de participation financière pour l'année 2026 pour un montant de 30,00 €.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 1 voix contre (Philippe MECHIN) et 0 abstention, accepte de donner la participation financière demandée pour l'année 2026 et autorise le Maire à effectuer la dépense.

Objet n° 8 : DEMANDE DE PARTENARIAT MAIRIE 2026 AU CONCOURS NATIONAL SALERS A ISSOIRE DU 18 AU 20 SEPTEMBRE 2026.

Délibération n° DE_2026_075

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de partenariat Mairie 2026 au Concours National Salers qui aura lieu à Issoire du 18 au 20 septembre 2026. Il est proposé d'offrir aux éleveurs exposants un lot pouvant aller de 88 € à 336 € T.T.C. et qui pourra éventuellement être personnalisé moyennant un coût de 35 € pour la personnalisation cloche (nom fondu) et gratuit pour une gravure personnalisée plaque/boucle.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à 1 voix pour (Jacques MINET), 10 voix contre et 0 abstention, décide de ne pas participer cette année à ce soutien.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'en informer le Groupe Salers Evolution.

Objet n° 9 : PROPOSITION D'ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE.

Délibération n° DE_2026_076

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition d'adhésion à la Fondation du Patrimoine moyennant le paiement d'une cotisation minimum de 100,00 €.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Philippe MECHIN) décide d'adhérer à La Fondation du Patrimoine dans le Département du Puy-de-Dôme (63) moyennant le paiement d'une cotisation de 100 €.

Objet n° 10 : DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE SUR LE CHEMIN DE CHARLUT.

Délibération n° DE_2026_077

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du mail de M. Alban ROCHETTE, habitant à La Crégut, relatif à une demande d'autorisation pour le passage ponctuel d'un groupe d'environ 15 buggy et quads sur le chemin de Charlut le dernier vendredi et samedi du mois d'août (28 et 29).

Constatant qu'il s'agit du week-end de la fête patronale de Saint-Genès-Champespe, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, charge le Maire de se renseigner auprès du Comité des fêtes afin de savoir si une course VTT est prévue ce week-end sur le chemin de Charlut dans leur programme. Dans la négative, le Conseil Municipal charge le Maire d'accorder cette demande à condition de faire au préalable un état des lieux des chemins empruntés et de faire signer une convention de passage.

Objet n° 11 : FIXATION DU PRIX POUR L'UTILISATION DU CAVEAU DEPOSITOIRE.

Délibération n° DE_2026_078

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'installation d'un caveau dépositoire de deux places à l'entrée de l'ancien cimetière et qu'il convient de fixer le prix pour sa mise à disposition.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal tient à préciser que le caveau dépositoire est destiné, dans la limite des places disponibles, à accueillir temporairement les cercueils en attente de sépulture définitive. Que le dépôt d'un corps dans le caveau dépositoire a lieu sur demande présentée par la personne ayant qualité pour pouvoir aux funérailles et après autorisation du Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide que sa mise à disposition, pendant une année au maximum, s'effectuera à titre gratuit pendant 6 mois et sera ensuite facturée 1,00 € par jour pendant 6 mois.

Objet n° 12 : VENTE DE TERRAIN COMMUNAL A M. CHRISTIAN CHAPEL.

Délibération n° DE_2026_079

Cette délibération annule et remplace la délibération du Conseil Municipal n° DE_2026_014 en date du 6 mars 2026 et visée par la Sous-Préfecture d'Issoire le 12 mars 2026.

Monsieur Alain CHAUVET, Maire, fait part à son Conseil Municipal de la demande formulée par Monsieur Christian CHAPEL d'acquérir la parcelle cadastrée Section ZK, Numéro 9 d'une contenance cadastrale de 00ha 16a 22ca attenante à sa maison cadastrée Section ZK, Numéro 10.

Cette acquisition permettrait à Monsieur CHAPEL d'avoir du terrain autour de sa maison d'habitation formant un enclos.

Monsieur le Maire précise que lors des opérations de Remembrement intervenues sur la Commune de SAINT-GENES-CHAMPESPE en 2020, une surface cadastrale de 11a 52ca sur la parcelle constituant le chemin privé dit "Chez Probaud" appartenant à Monsieur Christian CHAPEL ainsi qu'une surface cadastrale de 00a 20ca de la parcelle cadastrée suite au remembrement Section ZK, Numéro 1, appartenant à Monsieur Christian CHAPEL ont été incorporées au Domaine Public ainsi qu'une surface cadastrale de 01a 50ca prise sur la parcelle

Section ZK, Numéro 9 pour faire un accès goudronné à la maison de Monsieur Christian CHAPEL.

Cette vente de la parcelle Section ZK, Numéro 9 à Monsieur Christian CHAPEL compenserait la perte des surfaces lui appartenant pour partie et qui ont été abandonnées au profit du domaine public de la Commune. La contenance cadastrale abandonnée au profit du domaine public de la commune est de 11a 52ca et la contenance cadastrale de la parcelle Section ZK, Numéro 9 est de 16a 22ca.

Il est précisé que la parcelle sise Commune de SAINT-GENES-CHAMPESPE Section ZK, Numéro 9 était initialement cadastrée (avant remembrement) Section E, Numéro 89 et appartenait à la SECTION DES HABITANTS DU VILLAGE DE LAMAREUGE. **Elle a été attribuée au domaine privé de ladite Commune aux termes des opérations de remembrement et n'a jamais été affectée à l'usage du public donc il n'y a pas lieu à déclassement.**

Compte tenu des surfaces incorporées directement au Domaine Public dont Monsieur Christian CHAPEL était propriétaire, Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la vente de la parcelle Section ZK, Numéro 9 au profit de Monsieur Christian CHAPEL au prix proposé de 1 050,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- CONFIRME que la parcelle Section ZK, Numéro 9 dépend du domaine privé communal,
- DONNE un avis favorable à la demande d'acquisition de M. Christian CHAPEL,
- APPROUVE la vente aux prix proposé soit 1 050,00 €,
- CHARGE l'Office Notarial GMT à MURAT (Cantal) d'établir l'acte,
- PRECISE que les frais et taxes afférents à l'acte authentique seront à la charge de M. Christian CHAPEL, Acquéreur,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents et acte authentique.

Objet n° 13 : DEMANDE D'ACHAT DE L'ANCIEN TRACTEUR TONDEUSE AUTOPORTEE BEAL.

Délibération n° DE_2026_080

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal d'une demande d'achat émanant de M. Fabien CONSTANTIN relative à une proposition d'acquisition de l'ancien tracteur tondeuse autoportée BEAL qui avait été acheté neuf par la commune en 2009.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de vendre ce matériel (inscrit à l'inventaire de la Commune sous le numéro 144/2009 pour un montant de 4 371,62 €) au prix de 200,00 €. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire et l'autorise à passer les écritures budgétaires relatives à cette vente.

Fait à Saint-Genès-Champespe, le 12 juin 2026.

Le Maire,
Alain CHAUVET,

La Secrétaire de séance,
Marie VAISSAIRE,



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'VAISSAIRE', is written over a large, light blue triangular mark.